

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 50 (1905)  
**Heft:** 8

**Rubrik:** Informations

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 16.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Il faudrait éviter toutefois, de sélectionner trop les carabiniers au point de vue des qualités intellectuelles et morales, et ne pas appauvrir de tous les meilleurs sujets les unités de fusiliers. Notre correspondant introduit une restriction dans ce sens en ce qui touche les cadres. Mais les simples soldats aussi doivent être répartis entre toutes les unités de façon à obtenir une moyenne intellectuelle suffisante. Au point de vue tactique, on ne saurait plus — quoique prétende notre correspondant — établir de distinction entre les bataillons de fusiliers et ceux de carabiniers ; les uns et les autres se comportent tactiquement de même, et rien, dans les manœuvres de bataillons de carabiniers et dans les missions qui peuvent leur être imposées, ne les différencient des autres bataillons. Ce serait donc une erreur d'amoindrir les qualités des fusiliers au bénéfice des carabiniers. Il faut avoir soin de maintenir l'égalité intellectuelle entre les deux troupes, car il y a autant de chances pour que les missions les plus difficiles échoient, au hasard des situations, à des bataillons de fusiliers qu'à des bataillons de carabiniers.

Que l'on conserve donc ces derniers, puisque la tradition et l'esprit de corps contribuent à en faire une troupe de choix ; mais que l'on ait grand soin de ne pas diminuer, dans ce but, la valeur des fusiliers. Il ne faudrait pas reperdre d'un côté ce que l'on a gagné de l'autre.

---

## INFORMATIONS

---

### SUISSE

#### Raid militaire.

*Aux Officiers suisses de toutes armes.*

MESSIEURS,

Depuis 5 ans, aucun raid militaire n'a été couru en Suisse. Cette circonstance a engagé les officiers de cavalerie de Bâle à en organiser un. Ils espèrent que par de nombreuses inscriptions, vous prouverez de l'intérêt que vous portez à cet exercice si favorable au développement de l'esprit cavalier.

Il vous est donné connaissance ci-dessous du règlement du raid ; le § 9 est particulièrement recommandé à votre attention ; les organisateurs ne doutent pas que tous les officiers participants n'aient suffisamment le sentiment du cheval pour allier à une grande rapidité la conduite au but d'un cheval en bonne condition.

*Le Comité du Raid militaire  
des Officiers de Bâle-Ville.*

## QUATRIÈME RAID MILITAIRE POUR OFFICIERS SUISSES DE TOUTES ARMES

7-8 octobre 1905.

*Règlement.*

1. Les officiers de cavalerie de Bâle-Ville organisent, pour les 7 et 8 octobre, un raid pour officiers suisses de toutes armes.

2. Le parcours est d'environ 180 kilomètres : Berne-Emmenbrücke-Sursee-Bâle.

3. Le raid se courra en deux étapes, interrompues par un arrêt de 10 heures à Sursee. Le temps maximum accordé pour la première étape est de 12 heures, le temps minimum de 10 heures. L'allure pour la deuxième étape est facultative. Le parcours Trimbach (incl.)-Läufelfingen-Buckten-Rümlingen-Diepflingen (incl.) est interdit.

4. Tenue : Blouse, casquette, sabre, selle et brides d'ordonnance obligatoires, sacoches facultatives.

5. Entrée : 25 fr.

6. Les participants peuvent se faire servir par leurs domestiques aux haltes qu'ils voudront faire. Les entraîneurs sont interdits.

7. Les engagements sont personnels pour l'officier, le choix du cheval restant libre, jusqu'au 30 septembre avec entrée simple, jusqu'au 5 octobre avec entrée double. Toutefois, le raid doit être couru entièrement avec le même cheval.

8. Prix :

1 <sup>er</sup>	Prix	.	.	.	Fr.	1000.—	et prix d'honneur.
2 <sup>me</sup>	»	.	.	.	»	500.—	
3 <sup>me</sup>	»	.	.	.	»	250.—	
4 <sup>me</sup>	»	.	.	.	»	150.—	
5 <sup>me</sup>	»	.	.	.	»	100.—	

9. N'auront droit à un prix que les participants dont le cheval sera, à l'arrivée, en bonne condition. Le jury des prix se prononcera sur la condition des chevaux et décidera des épreuves à leur faire subir.

10. Les participants qui rempliront les conditions exigées pour la première étape, qui parcourront la seconde dans un temps maximum de 7 heures, et qui arriveront avec un cheval en bonne condition, recevront en souvenir un gobelet.

11. Le comité se réserve d'établir des stations de contrôle.

12. Les demandes de renseignements et d'engagements doivent être adressées au capitaine à l'Etat-major général, M. J. Simon, à Bâle, avec la mention : « Distanzritt » sur l'enveloppe.

*Le Comité du Raid militaire des Officiers de cavalerie de Bâle-Ville :*

SENN, FUGLISTALLER, MERIAN, MURY,  
MYLIUS, SARASIN, SIMON.

---

## BIBLIOGRAPHIE

---

*Généraux de débâcle et de coup d'Etat*, par Emile TERQUEM. Un vol. petit in-8° de 239 pages. — Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 17, rue Cujas. — 1905. — Prix : 3 fr. 50.

S'il est médiocrement composé et médiocrement écrit, ce réquisitoire né manque ni d'intérêt, ni d'originalité, ni même d'une certaine impartialité. C'est, autant qu'on puisse caractériser un ouvrage de ce genre, une peinture des déformations que le sens moral subit, par le fait même de leur profession, chez les militaires français. Et je dis bien : « français », parce que M. Terquem s'efforce d'établir que ce n'est pas la profession seule qui détériore ainsi les caractères et rétrécit les intelligences, mais que l'ambiance y contribue aussi. Voilà pourquoi, après avoir montré, par l'exemple de Bazaine et de quelques uns de ses compagnons d'armes, quelle était la mentalité des généraux formés par l'Empire, il prétend prouver que les généraux formés par la République ne valent guère mieux. Et il en sera toujours ainsi, d'après lui, tant que subsistera l'organisation napoléonienne des fonctions publiques en France.

Car il n'y a qu'un coupable en toute cette affaire : c'est le grand Napoléon. Nous lui devons Metz et Sedan et l'affaire Dreyfus, et tout ce dont nous avons souffert dans le passé et tout ce qui nous menace encore dans l'avenir. Il nous a fait beaucoup de mal de son vivant. Il nous en fait encore beaucoup depuis sa mort. Quelle situation !  
E. M.

*L'épaulette*, par Georges DARIEN. Un vol. de la Bibliothèque Charpentier. — Paris, Fasquelle, 1905. — Prix : 3 fr. 50.

Plein de talent, ce livre, d'un esprit distingué, spirituel, fin, trop spirituel, trop distingué même, car l'ironie y fait tort à la sincérité. On le lit avec cette sorte de plaisir irrité que donne l'inattendu, ou qu'on éprouve dans un milieu encore inexploré. Mais à ce plaisir se mêle quelque inquiétude. On ne se sent pas en sécurité avec l'auteur. On se demande avec quelque malaise s'il se « paye la tête » de son public. Et, cette question-là, on n'est jamais très content de se la poser.

Bref, ce livre laisse au lecteur une impression très mélangée, agréable et pénible à la fois, très indéfinissable, et qui provient assurément de ce que rien de tout cela n'est banal. Sincère ou non, le récit est piquant,